

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2024

II - Approbation d'une motion relative au contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026

Une motion, en lien avec le contrat d'objectifs, de moyen et de performance (COMP) de l'Université d'Orléans 2024-2026, a été transmise, en séance, aux membres du Conseil d'Administration (cf. annexe).

Les élus du Conseil d'Administration, à la suite de l'adoption du COMP, ont en effet souhaité exprimer leur inquiétude face à la baisse indiquée des capacités d'accueil ou plus exactement l'ajustement de celles-ci aux moyens de l'établissement.

Le Conseil d'administration approuve la motion relative au contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

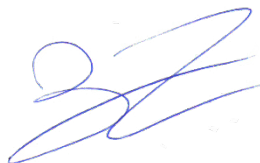
Abstentions :	-
Votants :	25
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 05/11/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Motion CA COMP

Conformément à l'article R.421-23 du code de l'éducation, le Conseil d'administration peut, à son initiative, adopter tous vœux sur des questions intéressant la vie de l'établissement.

Les élus du Conseil d'Administration, à la suite de l'adoption du COMP, souhaitent exprimer leur inquiétude face à la baisse indiquée des capacités d'accueil ou plus exactement l'ajustement de celles-ci aux moyens de l'établissement. L'objectif de 17 000 étudiants indiqué dans le COMP se situe en effet en dessous des 18 400 étudiants actuels et très en-deçà des 21 000 étudiants qu'a connus l'université il y a trois ans.

Or, si l'on constate bien une baisse démographique au niveau national, les données locales font apparaître des indicateurs fiables permettant d'anticiper une hausse : ouverture de la faculté de médecine d'Orléans, création du nouveau campus Madeleine, ... Par ailleurs, le nombre de bacheliers en Région Centre-Val de Loire représente 3% du national, alors que le nombre d'étudiants ne représente lui que de 2% du national, ce qui laisse une marge de croissance à l'ESR en Région Centre – Val de Loire. Enfin, la dynamique démographique de la Métropole d'Orléans est positive (+11,7% en 2014 par rapport à 2008 en école élémentaire, dont l'impact devrait se faire sentir en 2025 / 2026 ; +21% en 2016 par rapport à 2008, impact en 2027 et 28 ; et enfin +25% en 2019, impact en 2031/32), ce qui ne pourra qu'augmenter la pression en licence par exemple.

Ainsi, si les besoins existent, si les attentes sont grandes, la dotation initiale de l'université d'Orléans et sa masse salariale ont été dimensionnées lors du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en 2012, époque où l'université accueillait de l'ordre de 14 000 étudiants.

Le conseil d'administration n'a pas choisi de baisser les effectifs de l'université d'Orléans ; il a choisi de ne plus mettre l'établissement sous tension en continuant à faire toujours plus à moyens constants ; à fonctionner en sur-régime avec une pression sur l'ensemble des personnels. Dès lors, le palier de 17 000 étudiants figurant dans le COMP constitue un compromis entre les moyens attribués par le ministère et ce que l'établissement est effectivement capable de réaliser tout en s'assurant de la vivabilité au quotidien pour chacun des agents, élément indispensable pour assurer l'encadrement nécessaire à la réussite des étudiants.

L'enseignement supérieur doit rester un moteur de progrès démocratique, économique et social, ouvert à tout étudiant quel que soit son origine sociale ou géographique. C'est pourquoi, les élus du CA tiennent à préciser que l'établissement est prêt à accueillir plus d'étudiants mais demande pour cela au gouvernement d'allouer les moyens nécessaires pour maintenir la qualité de l'enseignement ; des moyens en adéquation avec les besoins en formation pour faire réussir tous les étudiants dans des conditions d'études satisfaisantes sans accroître la charge de travail des personnels. L'accueil de plus d'étudiants suppose des ressources supplémentaires pour la rénovation des locaux, le renouvellement des équipements, des moyens adéquats en termes de postes et de formations spécifiques.

L'université d'Orléans utilise déjà tous les leviers à sa disposition pour développer ses capacités d'accueil (chaires de professeur junior...). L'établissement œuvre également pour augmenter ses ressources propres mais si celles-ci permettent de mener des projets ambitieux, notamment en Recherche, elles n'ont pas vocation à pallier le désengagement de l'Etat en devenant un moyen pérenne d'assurer le fonctionnement quotidien de l'université. Il incombe à l'Etat de donner à l'université des moyens à la hauteur des ambitions du service public de l'enseignement supérieur.

Maintenir un service public de l'enseignement supérieur pour tous nécessite un financement adéquat pour ne plus avoir à choisir entre accessibilité et qualité de l'enseignement.

« L'université d'Orléans est actuellement en mesure d'accueillir jusqu'à 17 000 étudiants avec la dotation qui lui est attribuée. Cependant, en raison notamment de la montée en puissance de la faculté de médecine et du besoin accru dans de très nombreux métiers (ingénieur, technicien de maintenance, etc.), l'université devrait pouvoir accueillir un nombre plus important d'étudiants, soutenue par des moyens complémentaires attribués par le Ministère ».